



Parc éolien EolJorat

Présentation publique 4 avril et 9 mai 2011

Société de conseils spécialisée dans les énergies renouvelables et l'environnement,

Objectif : réalisation de projets d'énergie renouvelable.

Mandatée par Alpiq et SIL pour la planification du parc éolien « EolJorat ».





L'éolienne « Mont d'Ottan » et « Cime de l'Est » à Martigny et Collonges-Dorénaz

10 mio de kWh / an

~ 2'000 ménages

~ 60'000 t. de CO₂ évitées (25 ans)

Watt d'Or en 2009, une distinction créée par l'OFEN comme label de qualité pour les excellents projets énergétiques.



Parc éolien du « Peuchapatte » dans le Jura

Mise en service: **Décembre 2010**
Production énergétique : **12 mio de
kWh / an**

3 éoliennes = 3% de la
consommation du Canton (JU)

SA KohleNusbaumer



La passion, source de compétences

www.kn-sa.ch



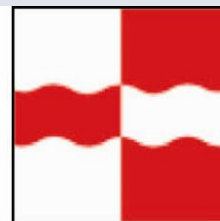
-
1. Projet
 2. Potentiel énergétique
 3. Principes de planification
 4. Impacts
 5. Enjeux
 6. Planning
 7. Questions fréquentes et questions du public
-



Projet



Un partenariat très fort entre des sociétés locales



Un projet dans la région des Bois du Jorat
partagé en deux secteurs :

EolJorat

Nord $\Rightarrow$ Alpiq EcoPower Suisse SA

Sud $\Rightarrow$ Services Industriels de la
Ville de Lausanne (SI-REN
SA)



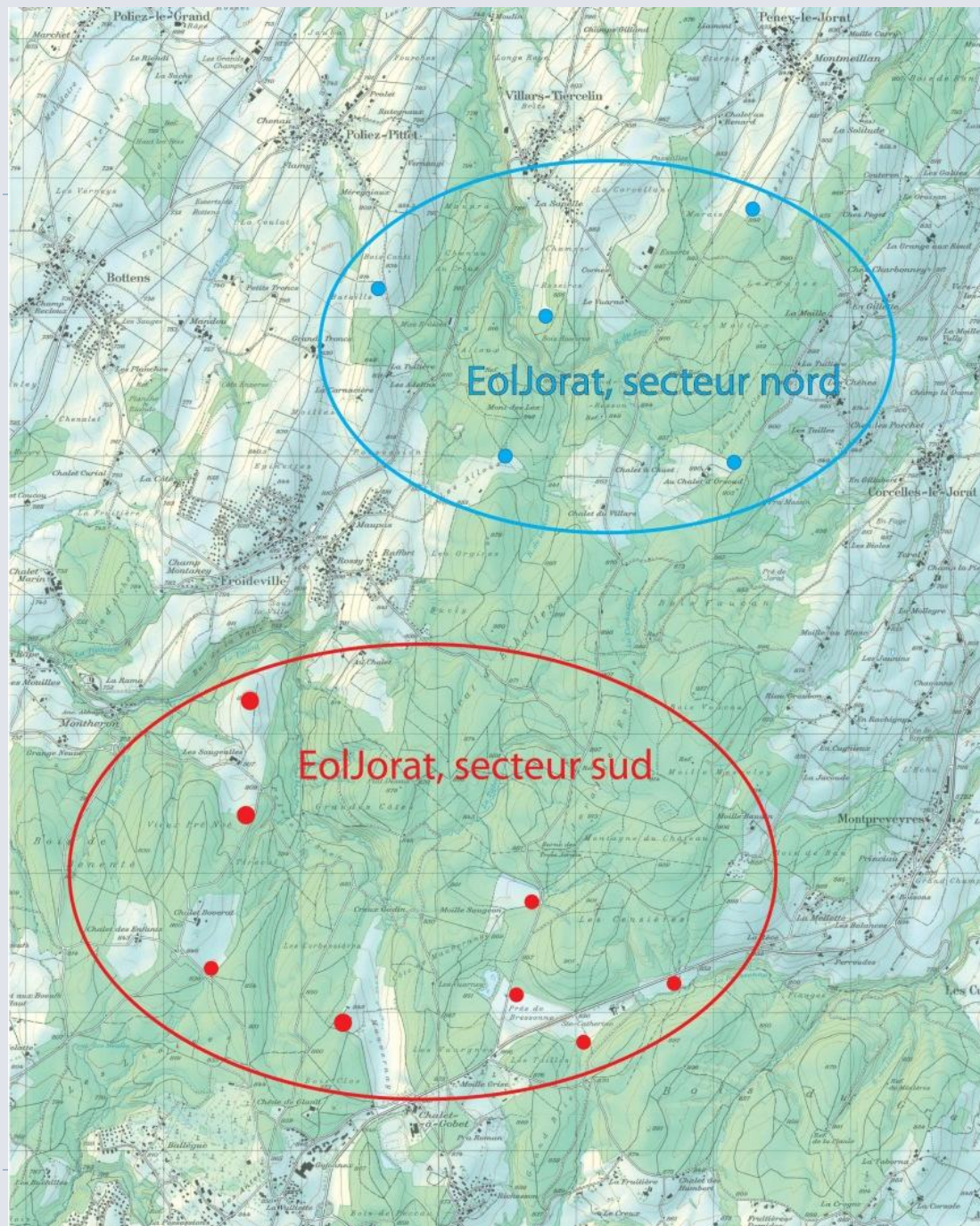
Projet

Secteur nord :

5 éoliennes
3 MW

Secteur sud :

8 éoliennes
3 et 7.5 MW

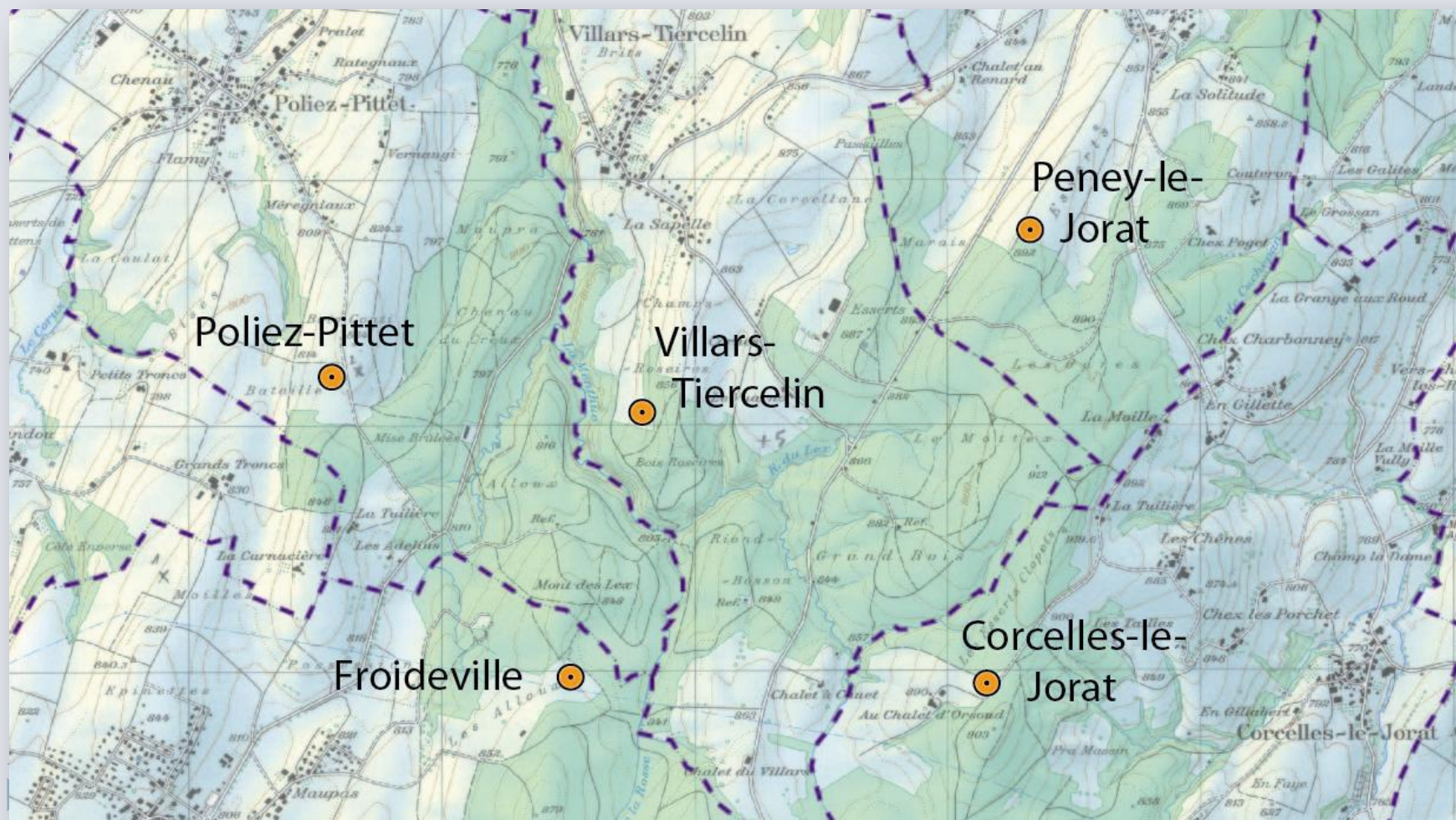


Projet

SA KohleNusbaumer

1 éolienne par commune

Minimum d'éoliennes maximum de protection et d'énergie propre



Potentiel énergétique



L'ensemble du parc couvrira :

La consommation de 86'000
habitants

= 3,2 % de la consommation du
Canton



Potentiel énergétique

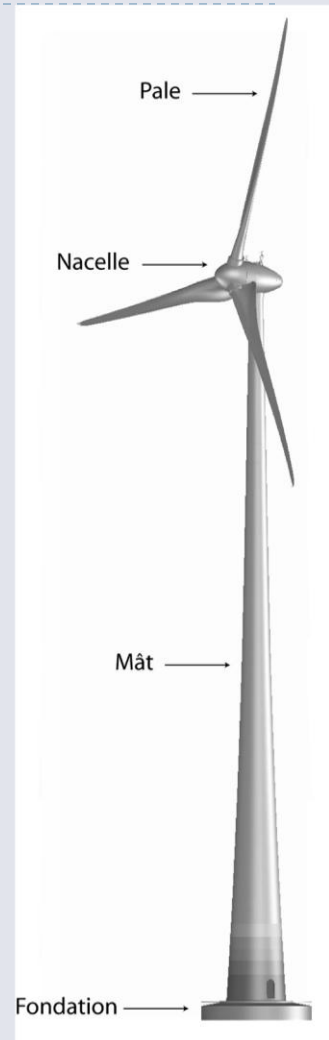
SA KohleNusbaumer

Dans le Jorat, à la hauteur de la nacelle, le vent est aussi fort qu'au Danemark

Hauteur du mât : 135 m

Diamètre du rotor : 101 m

Raccordement : souterrain au réseau électrique existant



Principes de planification



Objectif :

Produire de l'énergie renouvelable

alliant la protection maximale de la population et une intégration paysagère exemplaire.



Privilégier la puissance des éoliennes et réduire leur nombre :

1. Produire un maximum d'énergie grâce à un nombre limité d'éoliennes.
2. Respecter largement les critères de protection de la population.
3. Garder des distances importantes entre villages et éoliennes (bruit, ombres, vue).



Maximiser la production électrique

+

Minimiser les impacts sur l'homme et
l'environnement

+

Répondre aux critères les plus exigeants

+

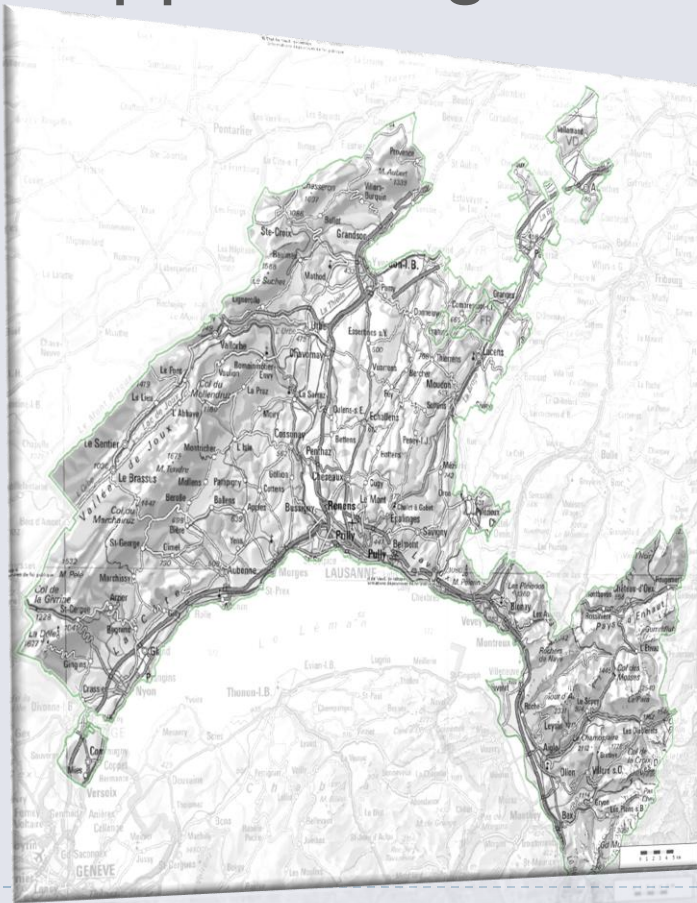
Favoriser l'intérêt des communes
(terrains communaux)



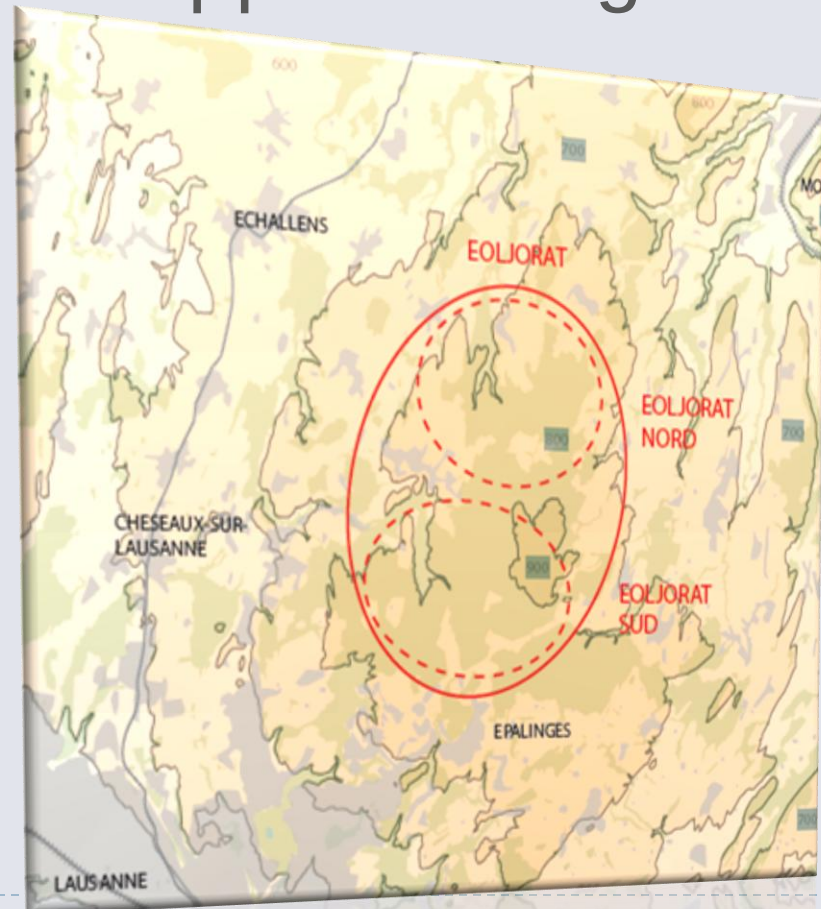
Principes de planification

SA KohleNusbaumer

1. Approche globale



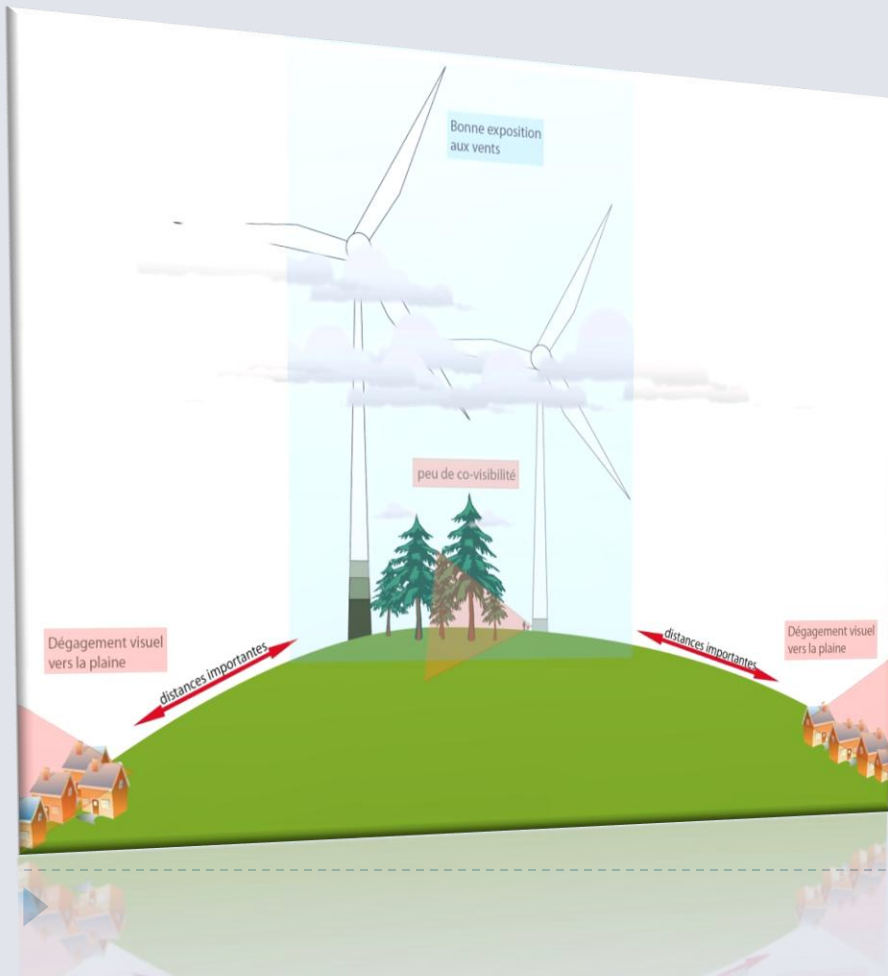
2. Approche régionale



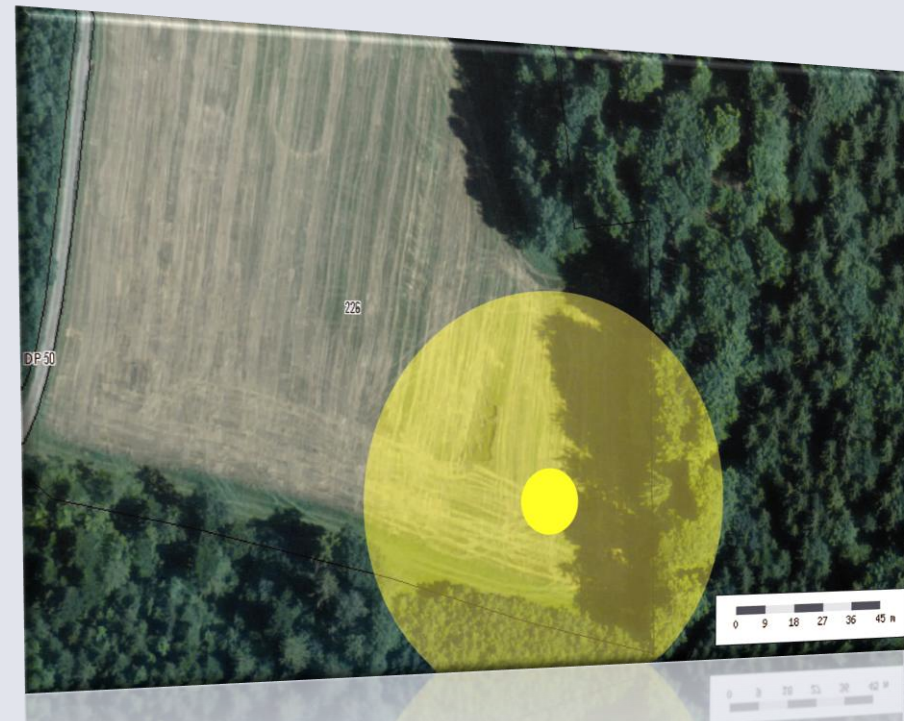
Principes de planification

SA KohleNusbaumer

1. Approche régionale



2. Position finale



Impact



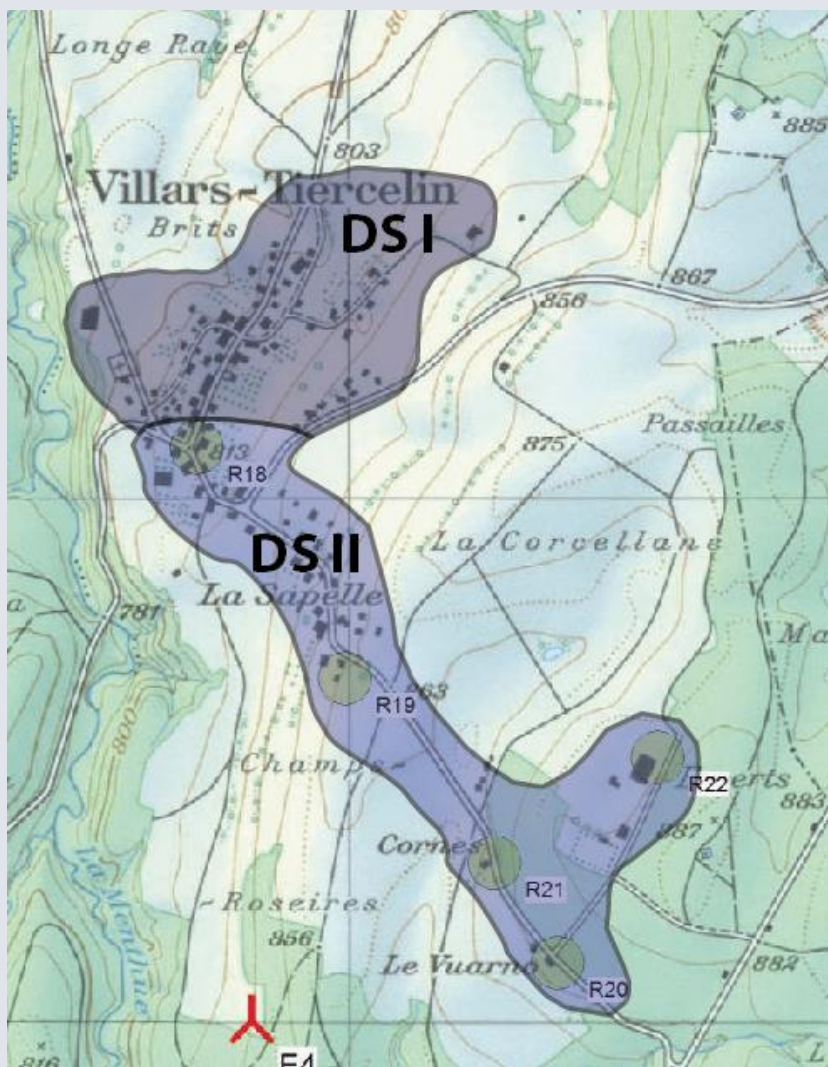
L'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB) a pour effet de protéger contre le bruit nuisible et incommodant.

Distances élevées entre les éoliennes et les habitations + Faible densité d'éoliennes = Impact sonore non significatif.



Impact - Bruit

SA KohleNusbaumer



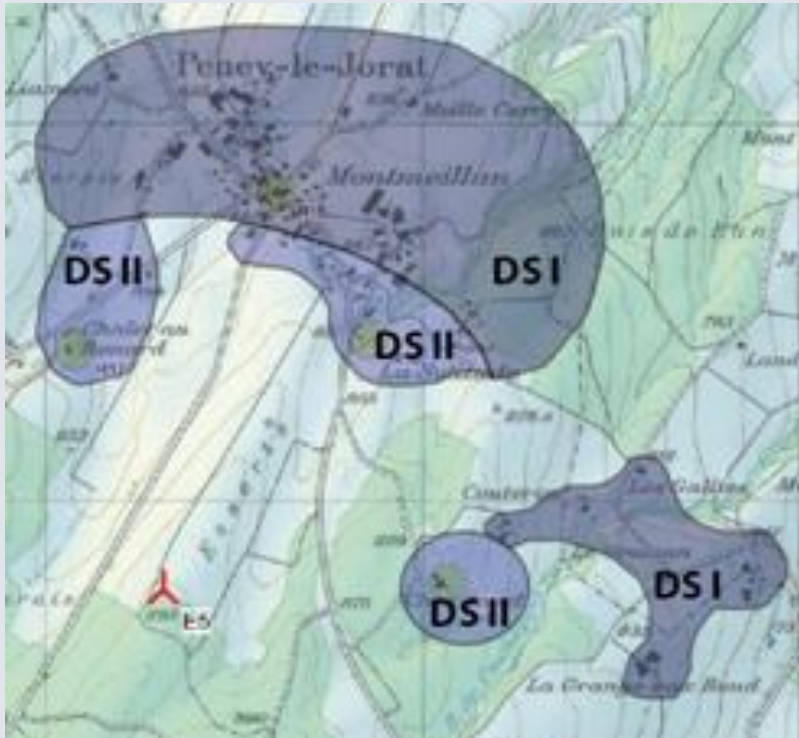
A Villars-Tiercelin

Valeur autorisée 50 dB

DSI = minimum 10 x moins

DSII = 5 à 10 x moins

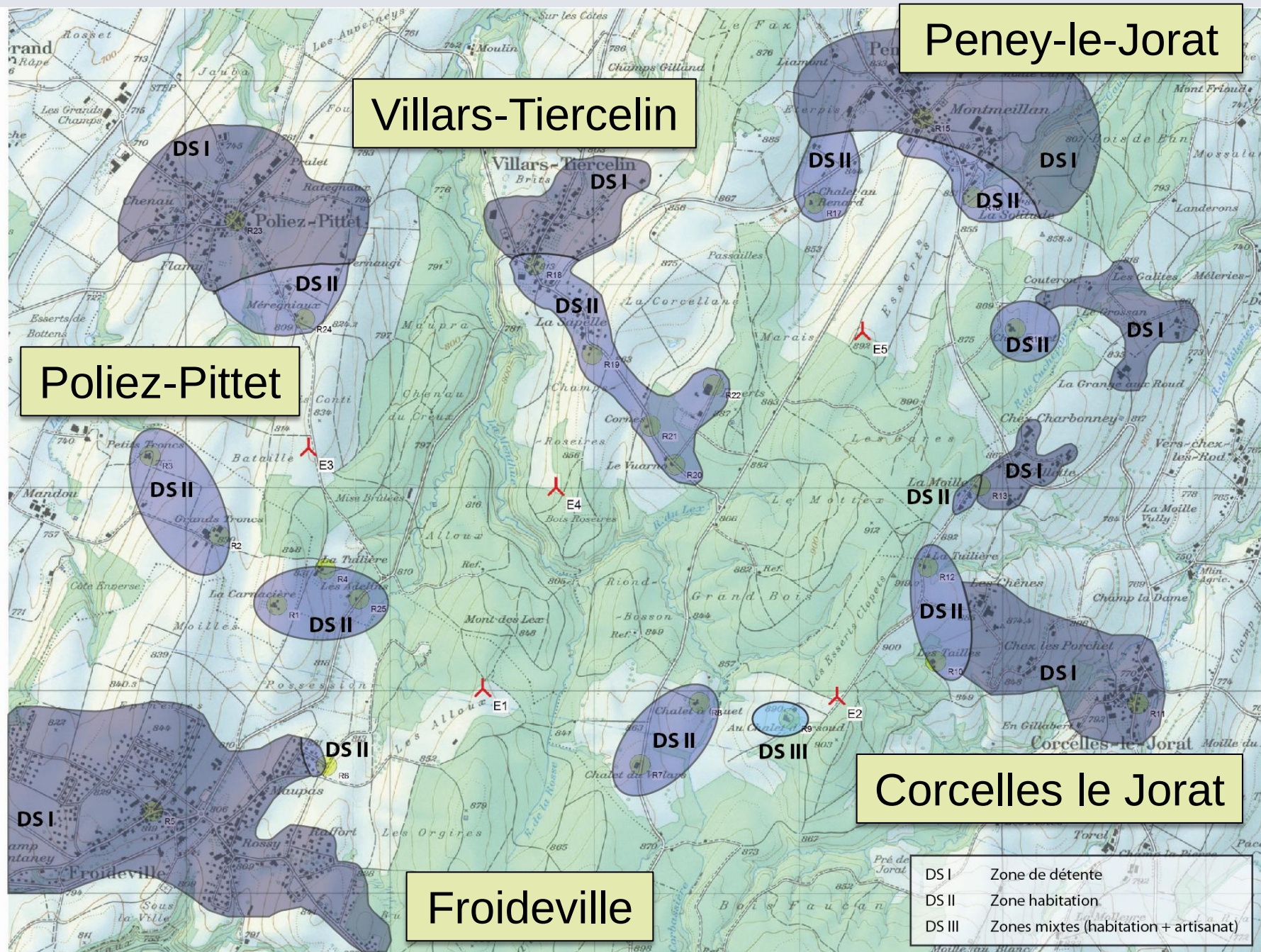
A Peney-le-Jorat



Valeur autorisée 50 dB

DSI = minimum 10 x moins

DSII = 3 à 10 x moins



Peney-le-Jorat

Villars-Tiercelin

Poliez-Pittet

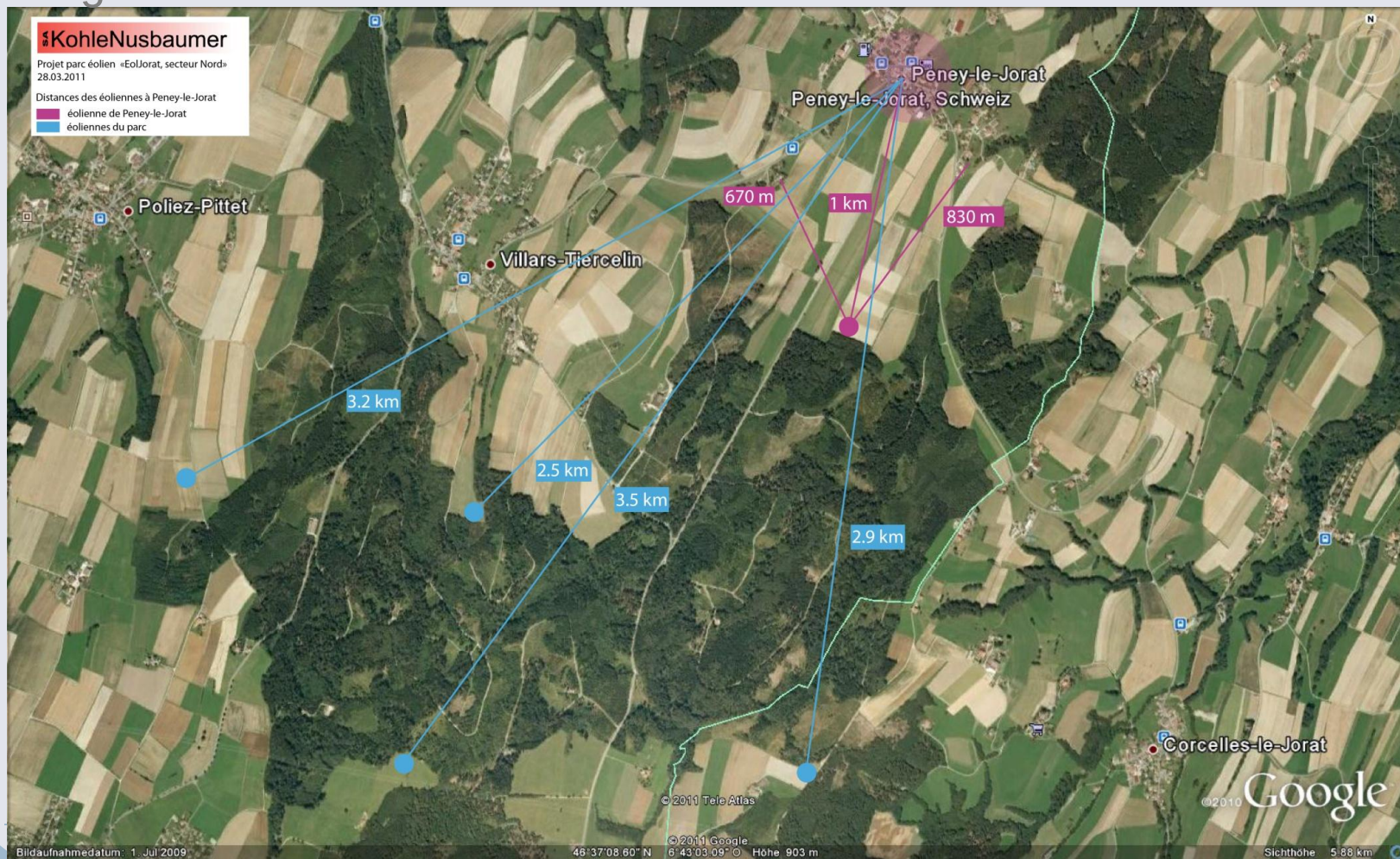
Corcelles le Jorat

Froideville

- | | |
|--------|---------------------------------------|
| DS I | Zone de détente |
| DS II | Zone habitation |
| DS III | Zones mixtes (habitation + artisanat) |

Impact - Bruit

Les distances importantes permettent de garantir un impact sonore insignifiant.



Les nuisances sonores sont subjectives car perçues de manière différentes par chaque individu.

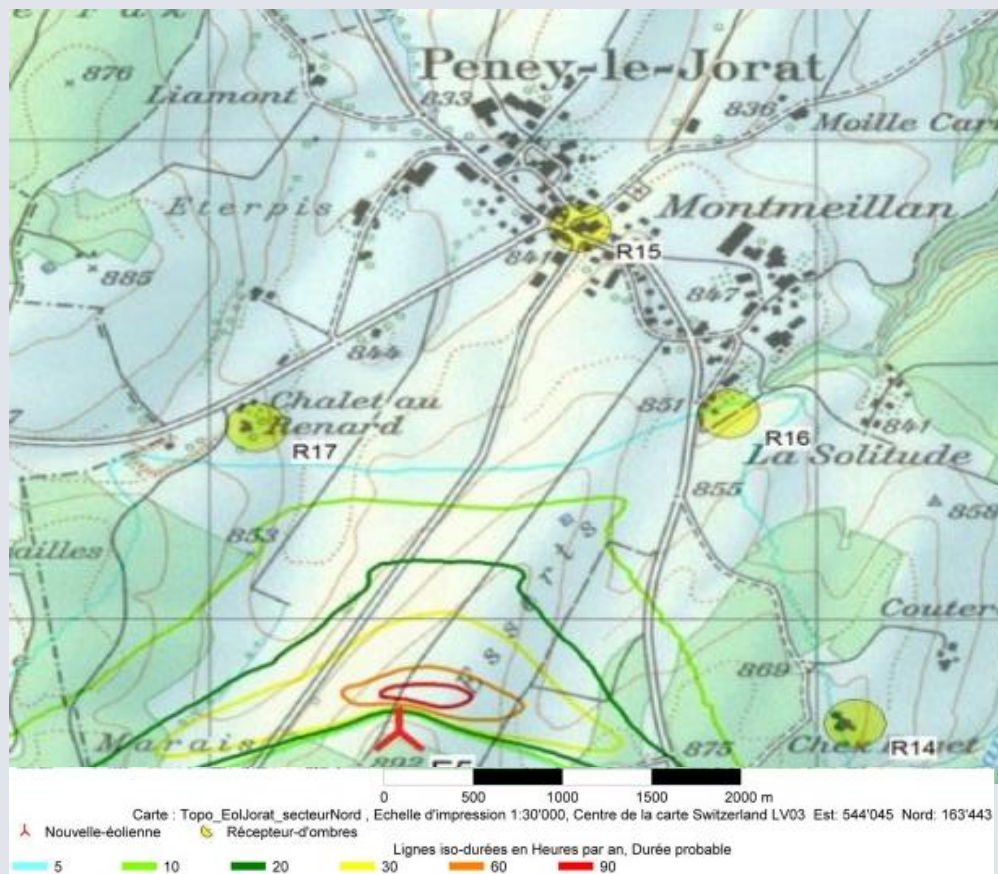
D'autre part, elles peuvent être renforcées par des aspects émotionnels négatifs, engendrant une tolérance « zéro » spécifiquement face aux éoliennes.

Impact - Ombres

SA KohleNusbaumer

Pour Peney-le-Jorat : maximum 5 h / an

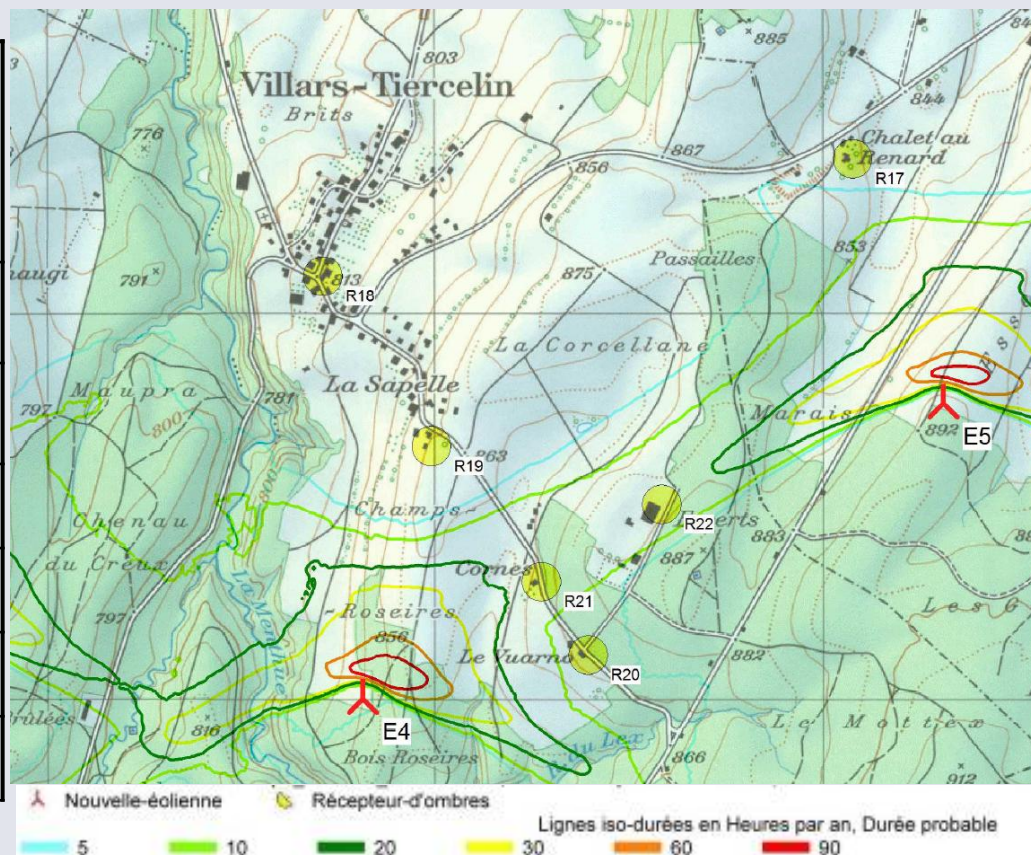
Récepteur	Durée probable d'exposition par an
R14	4 :07
R15	0: 00
R16	4 :56
R17	1 :31



Impact - Ombres

Pour Villars-Tiercelin :

Récepteur	Durée probable d'exposition [h/an]
R17	1:31
R18	2:17
R19	2:40
R20	6:36
R21	15:11
R22	15:09



Impact – divers

SA KohleNusbaumer

Sols : Après phase de travaux, une exploitation du sols normale sera reprise.

Flore : Impact insignifiant sur la flore et les milieux naturels

Avifaune : Impacts faibles sur les oiseaux nicheurs et migrants. Un suivi sera aussi réalisé lors l'exploitation du parc.

Chiroptères : Sans grands conflits, mesures de terrain en depuis 2010.



Faible densité d'éoliennes
+
Distances importantes aux habitations
=
Impact environnemental local limité



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

1. Clairière de Chalet Boverat

Distance approximative : 340 m

«Mauvernay»

«Chalet Boverat»



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

2. Clairière de Chalet d'Orsoud, Chalet à Chuet

«Corcelles-le-Jorat»

Distance approximative : 850 m



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

3. Clairière des Saugealles

Distance approximative : 500 m



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

4. Prés de Bressonne

Distance approximative : 380m
«Praz d'Avaux»

«Froidesville»

«Moille Saugeon» «Pré de Bressonne»



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

6. Route de Berne en direction du Chalet à Gobet

Distance approximative : 560m

«Ste-Catherine»

«Praz d'Avaux»

«Pré de Bressonne»



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

28. Corcelles-le-Jorat

Distance approximative : 1.86 km



VILLAGE DE CORCELLES-LE-JORAT

Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

Peney-le-Jorat

Distance approximative : 1080 m

«Corcelles-le-Jorat»

«Peney-le-Jorat»

«Froideville»

«Villars-Tiercelin»

ROUTE DES PAYSANS



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

Croisée des routes (Dommartin, Poliez-Pittet, Villars-Tiecelin)

Distance approximative : 2.10 km



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

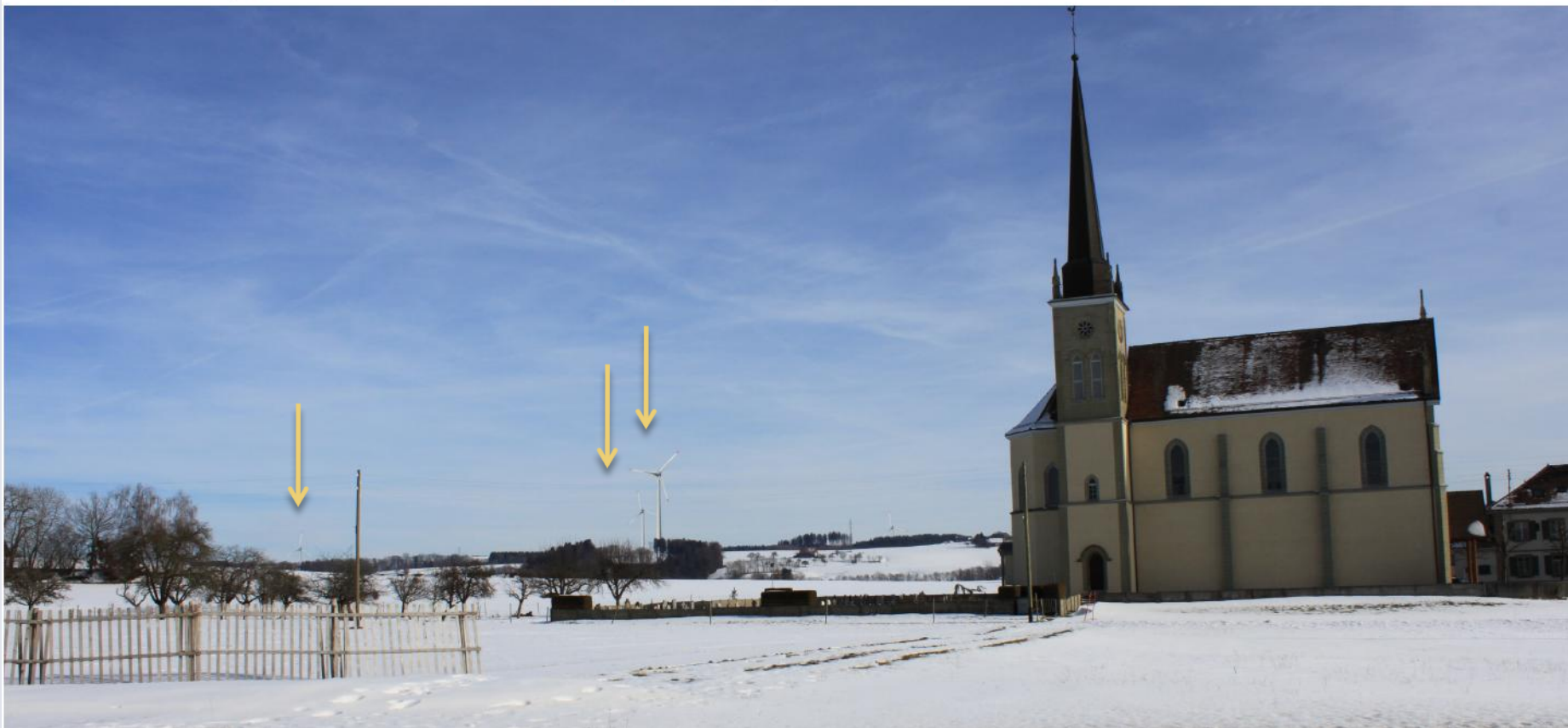
Bottens

Distance approximative : 2.4 km

«Peney-le-Jorat»

«Poliez-Pittet» et «Villars-Tiercelin» en arrière-plan

«Corcelles-le-Jorat»



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

22. Chapelle-sur-Moudon : sortie du village

Distance approximative : 5.00 km

«Corcelles-le-Jorat»

«Peney-le-Jorat»

«Villars-Tiercelin»

«Poliez-Pittet»



Impact - Paysage

SA KohleNusbaumer

Vuarrens

Distance approximative : 7.25 km

«Peney-le-Jorat» «Corcelles-le-Jorat» et «Villars-Tiercelin» «Froideville» et «Poliez-Pittet» «Moille-Saugeon» «Mauvernay» / «Les Saugealles» / «Vieux Pré Noé» / «Chalet Boverat»



Impact - Paysage

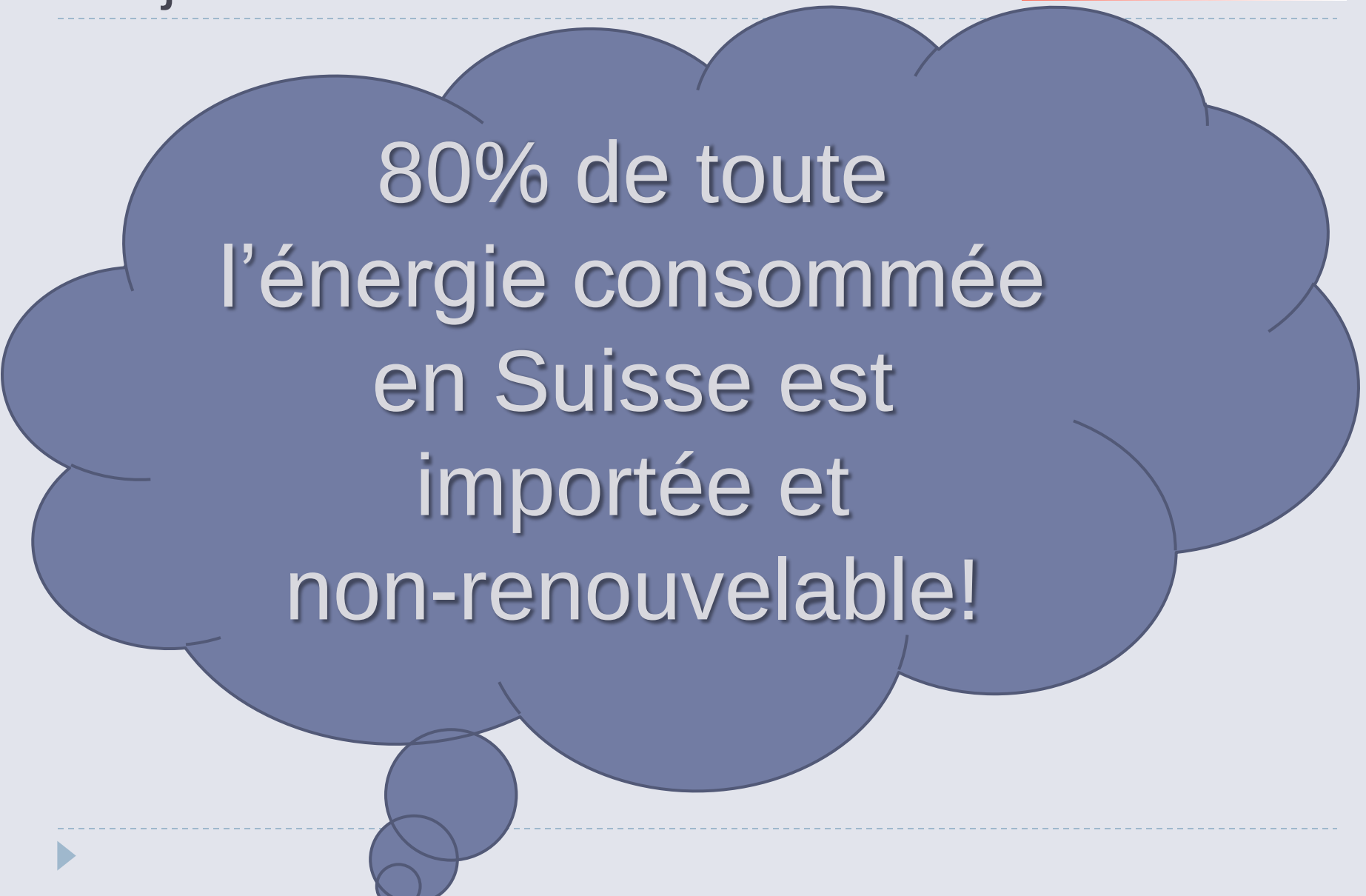
SA KohleNusbaumer

Vue depuis Savigny



Enjeux





80% de toute
l'énergie consommée
en Suisse est
importée et
non-renouvelable!



Problématique :

- ▶ Forte dépendance à l'énergie fossile
- ▶ Dégradation de l'environnement
- ▶ Notre consommation – Nos besoins en énergie augmentent
- ▶

Mesures :

- ▶ Réduire sa consommation d'énergie
 - ▶ Développer les énergies renouvelables
-



Les raisons d'un parc éolien dans le Jorat :

Moins coûteux que les autres nouvelles technologies

Fort potentiel régional

Action concrète pour l'environnement :

1 éolienne remplace 3,5 mio lit. de mazout / an.
X 13 éoliennes (parc EolJorat) = 60 mio lit.



Planning



Les communes gardent la maîtrise de chaque étape du projet

Déc. 2010

- Identification du site
- Conformité du projet

Avril 2011

- Plan partiel d'affectation
- Examen complet et approbation du projet

Dès 2012

- Projet définitif
- Demande autorisation de construire

Questions fréquentes



1. Dans le Jorat, pourquoi ne pas remplacer les éoliennes par une centrale photovoltaïque ?

2 méthodes complémentaires qui doivent être exploitées ensemble pour couvrir les besoins en approvisionnement renouvelable.

Développer des projets là où leur potentiel respectif est le plus intéressant !

Production		: 9 mio de kWh /an		: 9 mio de kWh
Coût		: 9 mio CHF		: 30-35 mio CHF
Saison		: Hiver		: Été
Surface		: 200 m ²		: 6,2 hectares

1 éolienne = 1'800 maisons avec 50m² de toiture d'orientation sud.



2. Est-il envisageable de placer les éoliennes en forêt ?

- Le statut de protection de la forêt interdit l'implantation d'éoliennes en forêt fermée.
- Les recommandations de la Confédération préfèrent exclure les zones de forêt.
- De nombreuses contraintes concernent le défrichement (surfaces de compensation).
- Procédure rallongée de ~10ans pour un impact peu minimisé.



3. Que se passe t-il en cas de faillite du propriétaire ou démantèlement de l'éolienne ?

- Ni la commune, ni l'exploitation de l'éolienne n'est impactée.
- L'installation sera assurément exploitée par une autre société.
- Un montant est bloqué sur un compte de garantie pour le démontage.



4. Pourquoi aucune projection de glace n'est à craindre ?

- Car les pales sont tempérées pendant la saison froide et annulent tout risque de projection de glace.

Retrouvez ces informations et suivez les étapes
de développement du projet sur

www.eoljorat.ch
info@eoljorat.ch



Merci de votre attention !

SA KohleNusbaumer

Questions du public

